



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 2 juillet 2020

**Objet de la délibération**

**CRISE COVID 19 : INFORMATION**

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2020.07.004**

## **CRISE COVID 19 : INFORMATION**

**Rapporteur : André HARTEREAU**

### **SOMMAIRE**

<b>LE DÉCLENCHEMENT D'UNE CRISE INÉDITE.....</b>	<b>P1</b>
<b>L'ADOPTION DES PREMIÈRES MESURES A HENNEBONT DÈS LE LUNDI 2 MARS.....</b>	<b>P2</b>
<b>LA GESTION DE LA CRISE.....</b>	<b>P3</b>
<b>DES ACTES RÉGLEMENTAIRES.....</b>	<b>P3</b>
<b>DES MESURES EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET DE RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>P3</b>
<b>LES IMPACTS FINANCIERS POUR LA COLLECTIVITÉ.....</b>	<b>P5</b>
<b>DES AIDES DE L'ÉTAT.....</b>	<b>P7</b>
<b>LES AIDES DE LA VILLE VERS LE MONDE ECONOMIQUE.....</b>	<b>P7</b>
<b>LES AIDES DE LA VILLE VERS LE MONDE ASSOCIATIF.....</b>	<b>P8</b>
<b>LES AIDES DE LA VILLE VERS LA POPULATION.....</b>	<b>P9</b>
<b>UNE ÉCOUTE SOCIALE ACTIVE.....</b>	<b>P9</b>
<b>DES ACTIONS NOUVELLES OU DES PARTENARIATS POUR FAIRE FACE A LA CRISE.....</b>	<b>P13</b>
<b>LA GESTION DU DÉCONFINEMENT ET DE LA FIN DE CRISE .....</b>	<b>P13</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>P14</b>

### **LE DÉCLENCHEMENT D'UNE CRISE INÉDITE :**

Depuis le début de l'année 2020, un nouveau coronavirus appelé COVID 19 est apparu en Chine puis s'est répandu sur l'ensemble des continents. En Europe, après l'identification de quelques cas isolés, l'Italie a été le premier pays touché de manière significative. Le virus a été reconnu présent dans la quasi-totalité des pays européens. La France, touchée de manière marginale jusqu'à la fin du mois de février, a connu une évolution significative tant en nombre de personnes touchées que concernant les localisations des malades. Le dimanche 1<sup>er</sup> mars, les premiers cas ont été détectés dans le département du Morbihan.

L'apparition de cas groupés (cluster) de 13 personnes testées positivement confirmée dans le Morbihan sur les communes d'Auray, Crac'h et Carnac a induit la prise d'un arrêté préfectoral en date du 1er mars qui interdit tout rassemblement collectif sur l'ensemble du département. Les représentants de l'Etat, les autorités locales et les services publics ont été conjointement mobilisés pour suivre au plus près l'évolution de la situation. Si la fermeture par arrêté préfectoral de l'ensemble des établissements scolaires, des crèches et de l'accueil périscolaire des communes d'Auray, Crac'h et Carnac a été actée pour la période allant du 1er mars au 14 mars, d'autres mesures préventives ont été décidées à l'échelle du département afin de limiter les risques de propagation du virus.

### **Au sein de la collectivité :**

L'autorité territoriale a activé le Plan Communal de Sauvegarde le 2 mars. Dans ce cadre, une cellule regroupant élus et services a été mise en place. Un pilotage a été assuré par deux élus : Michèle

DOLLÉ et Jacques KERZERHO et par deux agents territoriaux : le Directeur Général des Services et le Préventeur. Les informations sur les décisions prises ont été diffusées après chaque réunion. Les représentants du CHSCT ont été rencontrés dès le 2 mars à l'issue de la première réunion.

### **L'ADOPTION DES PREMIÈRES MESURES A HENNEBONT DES LE LUNDI 2 MARS :**

- Maintien de l'ouverture au public des lieux/équipements de passage (mairie, centre socioculturel, artothèque-galerie Pierre Tal-Coat...)
- Ecoles et services associés restent ouverts

Mais :

- Annulation du marché du jeudi matin et du marché de producteurs le vendredi soir,
- Fermeture des gymnases et complexes sportifs sauf accueil des élèves du second degré (collégiens et lycéens) sur le temps scolaire,
- Fermeture du Complexe Aquatique de Kerbihan,
- Annulation de tous les rassemblements collectifs (manifestations, animations et réunions publiques et associatives)
- Annulation de tous les accueils de groupes (scolaires et non scolaires) dans les équipements municipaux

### **Adoption de mesures préventives pour limiter la contagion :**

Adoption des gestes barrières. Première diffusion de consignes écrites pour affichage.

### **Des mesures spécifiques en direction des publics fragiles :**

Afin de protéger les personnes considérées comme présentant le plus de risque, les personnes âgées notamment, des mesures spécifiques ont été prises au sein des services du CCAS :

- Concernant l'EHPAD, il s'agissait de limiter les risques de contamination. Ainsi pour réduire les présences de personnes étrangères à l'établissement, certaines activités programmées au sein de l'établissement ne concernant pas les résidents ont été déplacées ou annulées. Ainsi l'établissement qui accueillait les agents municipaux pour la restauration du midi a arrêté cette prestation.

### **LA GESTION DE LA CRISE**

Des réunions de la cellule de crise, d'abord quotidiennes, puis à une fréquence plus espacée de 2 ou 3 par semaine et enfin une adaptation aux annonces nationales. Réunions en présentielle dans un premier temps puis en visioconférence.

Entre le 2 mars et le 23 juin : 40 réunions. Des ordres du jour établis par l'équipe administrative de la Cellule restreinte et une main courante tenue à chaque réunion par le secrétariat : 75 pages de relevé de décision qui permettent de retracer l'ensemble du suivi de cette crise.

Une participation adaptée : Maire, Cabinet du Maire, Binôme élu, Binôme direction, service communication, élu de permanence, Direction aménagement, Direction scolaire, Direction CCAS et EHPAD, Secrétariat de la Direction Générale des Services...

Une communication sur plusieurs formes :

- Des communiqués internes pour les agents, les élus et les administrateurs du CCAS : 40 réalisations avec diffusion par Mail : liste de diffusion comprenant environ 300 personnes.
- Des communiqués externes à destination de la presse, 38 réalisations avec diffusion à une dizaine de supports de presse : écrit, radio, web, télévision,
- Des vidéos – interventions de Monsieur le Maire : 5 vidéos,
- Des supports spécifiques et/ou thématiques : questions ressources humaines, action sociale, aide aux acteurs économiques,
- Des informations sur le site Internet de la Ville,
- Des informations sur les réseaux sociaux,
- Une présence sur le terrain : patrouilles d'élus quotidiennes de fin mars à début mai,
- Des contacts suivis avec les différentes autorités : Préfecture, sous-préfectures, ARS, Education Nationale, Départements, Police nationale...
- Une évaluation et des retours d'expérience à réaliser.

### **DES ACTES RÉGLEMENTAIRES**

9 arrêtés municipaux pris au titre des pouvoirs de police du maire pour tenir compte des restrictions. D'autres seront à venir pour lever les dernières restrictions.  
Des délibérations à prendre : CF ordre du jour du Conseil Municipal. D'autres pourront suivre.

### **DES MESURES EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET DE RESSOURCES HUMAINES**

Une situation inédite à gérer avec les premières restrictions, le confinement puis le déconfinement. Les priorités données : la santé des usagers, des personnels et la continuité de fonctionnement des services dans le respect des préconisations imposées.

#### **Le dialogue social :**

Des contacts réguliers, à l'issue de chaque réunion de la cellule de crise avec les représentants du CHSCT.

En avril, création d'un groupe de travail spécifique CHSCT COVID 19 regroupant 2 élus, 2 représentants du CHSCT, le DGS et le préventeur, la DRH : 7 visioconférences entre le 28 avril et le 25 juin.

En mai, rencontre avec les représentants du Comité technique : 2 élus, 3 représentants du Comité Technique, le DGS, la DRH.

Un retour à un fonctionnement normal des instances programmé fin juin.

#### **L'organisation des services et du travail :**

Lors de la première quinzaine du mois de mars, les **Plans de Continuité des Activités (PCA)** des services ont été mis à jour ou créés pour ceux qui n'existaient pas.

Des décisions de mise à l'écart début mars du travail des premiers agents potentiellement contact ou en contact de personnes revenant de zones où circulait le virus.

Lors du confinement, application des PCA avec une présence requise uniquement des personnels indispensables.

Mise en œuvre du télétravail : plus d'une quarantaine d'agents équipés d'outils informatiques pour assurer la continuité des services depuis chez eux. Par ailleurs, certains agents ont travaillé à domicile sur dossier ou avec leurs propres outils.

Un travail réorienté, notamment des innovations numériques par les Services Culturels.

Des agents vulnérables positionnés en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Des agents obligés de prendre en charge la garde de leurs enfants en raison de la fermeture des équipements d'accueil (crèches, écoles, ALSH ...).

Des transferts d'agents entre directions pour tenir compte des besoins : du service scolaire et du service jeunesse vers le CCAS, du CAK vers le service scolaire ou l'entretien des locaux ....

A titre d'illustration la semaine du 6 au 12 avril :

Situation	Nombre d'agents	%
Présentiel	22	8.67%
Télétravail	25	9.14%
Travail à domicile	47	17.45%
Garde d'enfants	32	11.46%
Personnes vulnérables ou proche vulnérable	42	16.67%
Personnes en ASA	76	28.84%
Autres – congés, RTT, arrêt	19	7.22%

Des mesures prises en termes de rémunération : le principe adopté pas de diminution des rémunérations. Ainsi de mars à juin, pour les agents horaires, les contrats ont été reconduits sur la base de la moyenne des mois de décembre à février 2020. Suppression par l'Etat de la journée de carence en cas d'arrêt maladie. Suspension des retenues de régime indemnitaire par la ville sur la période du 1<sup>er</sup> mars à la fin de l'Etat d'Urgence sanitaire.

Suspension des participations aux actions de formation. Reprise à partir de juin si les garanties sont données pour le respect des règles sanitaires. Le CNFPT, pour sa part ne reprendra les formations en présentiel qu'à la rentrée.

La Municipalité a décidé de ne pas imposer la prise de congés aux agents. (Possibilité offerte par les textes pris en cours de confinement)

Suspension de bon nombre de procédures relatives à la situation des agents : comité médical commission de réforme, commission administrative paritaire ...

A compter du mois d'avril, élaboration des Plans de Reprise d'Activité en fonction des disponibilités des équipements de protection, des consignes sanitaires, de la disponibilité des personnels. Tous les PRA ont été soumis au groupe de travail CHSCT COVID 19. Les reprises d'activités ont débuté dès la fin avril (Services Espaces Verts, Environnement, CTM)

## LES IMPACTS FINANCIERS POUR LA COLLECTIVITÉ

### Principaux impacts :

Les recettes de tarification subissent les pertes les plus importantes (constat dans l'ensemble des collectivités locales) ; certaines dépenses sont orientées à la baisse (confinement) et d'autres à la hausse (protocoles sanitaires).

### Temporalité :

Prendre en compte l'impact dans la durée et se projeter au-delà de 2020 :

- certaines variations sont immédiates (perte des recettes tarifaires dues à la fermeture et la réouverture des services publics),
- d'autres variations vont s'étaler dans le temps comme les recettes de la fiscalité indirecte en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur plusieurs mois voire années et aussi des dépenses liées à la demande de nos fournisseurs (indemnités, participation au coût généré par les protocoles sanitaires).

### Incertitude : à quand un retour à la normale et à quel rythme ?

C'est pourquoi un tableau de bord des impacts financiers a été établi et est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la situation :

Tableau de bord arrêté à la date du 18/06/2020 (hors report)

### **Dépenses de fonctionnement**

Energie, eau, carburant	-41 146
Prestations	-79 710
Fournitures covid	77 535
Subventions versées	-26 600
Remboursement piscine	48 000
Aide de l'Etat (TVA 5,5%)	-2 412
demandes indemnités fournisseurs	3 095
Charges de personnel	- 15 000
	<b>-36 237</b>

### **Recettes de fonctionnement**

Tarification domaine public	-33 800
Tarification vie associative	-14 033
Tarifications culture	-3 700
Tarification piscine	-133 194
Tarification scolaire- extrascolaire - périscolaire	-109 975
Droits de mutation	-100 000
Aide de l'Etat (masques)	8 860

**-385 842**

**Solde fonctionnement -349 605 €**

Focus sur les principales recettes impactées :

**Piscine** : les recettes annuelles de la piscine en 2019 étaient de 455 929€. La perte estimée jusqu'au 31 août est de 133 194 € soit - 29.21 %.

Les charges sont sensiblement les mêmes sauf pour la consommation de fluide estimée à – 14 000€. Le personnel a toutefois été réaffecté partiellement vers d'autres directions (animation, entretien). L'impact sur le reste de l'année est à déterminer suivant l'évolution du risque sanitaire à la rentrée de septembre et des conditions d'accueil.

**Cantine** : les recettes annuelles de la cantine étaient de 277 300€ en 2019. La perte jusqu'à la fin de l'année scolaire sera de l'ordre de 84 000€ soit 30%.

La perte de ces recettes est amortie par la baisse des dépenses (achat et livraison des repas) ; le montant annuel est de 288 000€. Les dépenses en moins sont estimées à 59 000€ soit 21 %.

Le prestataire a demandé à être indemnisé pour l'impact du covid 19 ; les négociations sont en cours.

Les activités périscolaires et extrascolaires sont également impactées.

**Domaine public** : il s'agit des recettes relatives au marché du jeudi, aux terrasses et à l'occupation du domaine public (échafaudages...). La perte de recettes estimée à 38 000€ pour une prévision de 115 000€ soit 33%.

**DMTO** : droits de mutation à titre onéreux.

Définition : à l'occasion de l'achat d'un logement (maison ou appartement), des impôts calculés sur la base du prix de vente sont à payer. Ils sont désignés sous le terme de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et comprennent deux taxes :

- la taxe départementale de publicité foncière (TPF) et droits d'enregistrement départementaux
- la taxe communale additionnelle à la taxe de publicité foncière et aux droits d'enregistrement

Le prélèvement des DMTO est effectué par le notaire chargé d'officialiser la transaction, qui reverse ensuite la somme au département et à la commune où se situe le logement.

Compte tenu de l'attractivité de la Ville, depuis plusieurs années, cette recette augmente tous les ans ; en 2019, nous avons perçu 560 000€. Cependant, c'est une recette aléatoire car liée au marché de l'immobilier. Au niveau national les pertes sont évaluées 20/25%, soit pour Hennebont une perte de l'ordre de 100 000€ (A ce jour baisse non confirmée dans les comptes - à confirmer dans le temps).

Un ajustement sera fait en fonctionnement et en investissement courant l'été pour une présentation lors de la décision modificative en septembre.

Concernant l'investissement, pour l'instant, si certains chantiers ont connu des suspensions ou des retards (quai, Basilique, CIFECTT ...) les effets financiers connus (demandes indemnitaires) sont très faibles. Il s'agira donc essentiellement de prendre en compte le décalage de réalisation dans le temps.

Un retour rapide à une situation plus normale limitera les effets de cette crise.

### **DES AIDES DE L'ÉTAT**

- Application du taux réduit de TVA sur l'achat de masques,
- Aide financière pour l'achat de masques entre le 13 avril et le 31 mai,
- Annonce d'une clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales sur la base des moyennes des années 2017 – 2018 – 2019 ; Nous sommes en attente des modalités pour valider si Hennebont sera éligible,
- Une avance de FCTVA supérieure à 400 k€,
- La possibilité d'étaler comptablement les dépenses sur plusieurs années,
- Une augmentation des aides à l'investissement DETR, DSIL,
- Une participation financière à la mise en place des accueils d'enfants à partir du mois de juin (2S2C),
- Des aides spécifiques à destination des quartiers prioritaires et de la jeunesse pour la période post COVID.

### **LES AIDES DE LA VILLE VERS LE MONDE ÉCONOMIQUE**

#### De l'écoute et de l'entraide :

- Mise en place d'une cellule d'écoute dès le début de la crise – service économie – élu – courrier du 16 mars,
- Transmission d'informations aux professionnels,
- Assistance aux démarches,
- Poursuite des échanges dans la durée avec l'ensemble des acteurs économiques et porteurs d'opérations notables,
- Rencontre avec les chefs d'entreprises (+ 20 salariés) – élu,
- Rencontre avec les commerçants – patrouilles pédagogiques quotidiennes d'élus,
- Démarches pour organiser une collaboration entre grandes surfaces et commerçants ambulants.

#### Des actions de soutien :

- Mise en place d'une vente de producteurs sur le domaine public,
- Coordination des horaires d'ouverture des boulangeries,
- Diffusion des coordonnées sur le site de la Ville des professionnels de la commune assurant des livraisons à domicile,
- Maintien du service gérant les autorisations du droit des sols et suivi foncier,
- Etude des demandes de la part des locataires de report des échéances intervenant pendant la période d'état d'urgence,
- Suspension des loyers des espaces locatifs communaux fermés et inaccessibles,
- Suspension des droits de place pendant la fermeture du marché,
- Report de la facturation des professionnels du port pour les droits de mouillage,
- Report de la facturation des terrasses pendant la période de confinement et exonération partielle. Possibilité d'extension.
- Mise à disposition de locaux communaux pour organisation d'une « crèche d'entreprise ».

#### Soutien par la commande publique (note du 16 avril 2020) :

- Prolongation de certains contrats,



- Suspension des délais d'exécution quand cela est nécessaire,
- Absence de pénalités financières,
- Lancement de consultations quand les recherches préalables sont positives,
- Etude bienveillante des demandes d'avances financières,
- Reprise des chantiers quand les conditions sanitaires sont réunies,
- Contact avec les délégués pour étude au cas par cas.

### **LES AIDES DE LA VILLE VERS LE MONDE ASSOCIATIF**

- Des contacts réguliers, notamment vers les clubs sportifs,
- Une analyse au cas par cas des subventions accordées et non versée pour des événements annulés,
- Une suspension des facturations d'occupation des locaux,
- Une écoute pour permettre aux associations de mobiliser de nouvelles ressources, favoriser la programmation d'évènements,
- Subvention exceptionnelle pour les actions sociales menées pendant le confinement (Secours Populaire),
- Mise à disposition d'un local pour l'Atelier solidaire qui a fabriqué des masques (FLH et Les Médiévales).

### **LES AIDES DE LA VILLE VERS LA POPULATION**

- Remboursement des activités prépayées du Complexe Aquatique,
- Prolongation des durées de validité des titres d'accès au Complexe Aquatique,
- Prolongation des durées des abonnement médiathèque artothèque,
- Distribution de masques grand public aux personnes fragiles.

### **UNE ÉCOUTE SOCIALE ACTIVE**

#### **Continuité de l'accueil du CCAS**

Depuis le 16 mars 2020, l'accueil physique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) n'était plus assuré (sauf pour la domiciliation). L'accueil téléphonique a été en revanche maintenu sur les horaires habituels d'ouverture du CCAS.

- Les demandes de « Fonds Energie Eau », d'aide sociale légale, d'élection de domicile ont continué à être gérées par téléphone, messagerie et courrier pour notamment les signatures des documents.
- L'ordonnance n°2020-331 du 25 mars 2020 a prolongé jusqu'au 31 mai 2020 la trêve hivernale. Cette mesure suspend les procédures d'expulsions mais également les coupures d'énergie et de téléphone.
- L'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 instaure la continuité des droits et proroge des délais échus durant la période d'urgence sanitaire :
  - Les personnes bénéficiaires d'un dossier d'aide sociale, de l'AAH, de l'AEEH, de la carte mobilité inclusion, de la prestation de compensation du handicap

(PCH) dont les droits arrivaient à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020, ces derniers sont prolongés de 6 mois

- Pour les personnes bénéficiaires de prestations (RSA, APL, allocations familiales, prime d'activité), continuité du versement des prestations pendant la période d'urgence sanitaire sans interruption, même si les personnes n'ont pas effectué leur déclaration de revenus - trimestrielle pour certaines prestations).

Le CCAS continue à traiter les demandes d'aide sociale en prenant en compte cette prorogation qui permet d'éviter les rendez-vous en présentiel. L'accueil a été réouvert sur rendez-vous au cours du mois de mai avant un retour à la normale.

### **Domiciliation**

La domiciliation, appelée également élection de domicile, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable.

- Tant que la mairie était fermée, le CCAS a maintenu une permanence tous les lundis de 9h à 12h pour la remise du courrier par une fenêtre située à droite de la porte d'entrée de la Mairie.
- Le service a contacté les personnes pour lesquelles les coordonnées étaient connues et valides pour les informer de l'organisation. L'information a également été faite aux partenaires.

### **Portage de repas à domicile**

Le service a été maintenu dans sa globalité et a même connu une augmentation du nombre de bénéficiaires.

### **Aide alimentaire**

La distribution de l'aide alimentaire par les associations caritatives est maintenue sur le territoire dans les conditions suivantes :

- Secours Populaire : le vendredi après-midi pour les demandes d'aide alimentaire classique
- Restaurants du Cœur : fermés mais maintien d'une distribution le mardi matin pour les urgences alimentaires uniquement. Les situations sont analysées au cas par cas par un travailleur social.

Outre les bénéficiaires habituels, d'autres personnes peuvent prétendre à ces colis d'urgence. Elles peuvent formuler leurs demandes de colis d'urgence :

- Soit au CCAS,
- Soit au Centre médico-social (CMS) (préciser coordonnées et horaires).

Concernant le public migrant résidant sur la ville, c'est la Sauvegarde 56 qui informe le CCAS des demandes, le CCAS les transmettant ensuite aux Restos du Cœur.

### **Aide à domicile**

Le service d'aide à domicile a maintenu son accueil téléphonique sur les horaires d'ouverture habituels du service, ainsi que l'activité pour les missions prioritaires :

- Les levers, couchers, aide aux repas, aux courses et aide à la toilette pour des interventions en binôme avec les cabinets IDE et SSIAD (sigles à expliciter).
- En fonction des plannings la remise en place de certaines interventions d'entretien chez des usagers fragilisés par la durée de la crise sanitaire.

Un appel à des agents volontaires a été lancé pour la création d'une équipe dédiée COVID-19 en cas de besoin. Ces derniers n'ont pas eu à intervenir chez les personnes atteintes du virus.

### **Personnes en situation de handicap**

Les règles de confinement s'adaptent vis-à-vis des personnes handicapées :

- Personnes aveugles ou malvoyantes : l'attestation de déplacement dérogatoire n'est pas nécessaire sous condition de présenter une carte d'invalidité ou tout document justifiant d'un tel handicap.
- Troubles du spectre de l'autisme :
  - Assouplissement des règles de confinement avec mise en ligne d'une attestation spécifique pour leur accompagnant
  - Renforcement de l'équipe d'Autisme Info Service, joignable au téléphone pour répondre à toutes les nouvelles questions pratiques.
  - Des ressources numériques disponibles sur le site [handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr) :
- Accès en ligne à une attestation en Facile à Lire et à Comprendre (FALC),
- Plateforme initiatives solidaires du territoire : [solidaires-handicaps.fr](http://solidaires-handicaps.fr).

### **Personnes isolées**

Un outil a été mis en place pour recenser les personnes isolées signalées par les partenaires et le public sur deux besoins prioritaires :

- Maintien du lien social,
- Aide aux courses pour les personnes avec peu de ressources.

•

#### **Communication sur ce dispositif :**

- *En interne* et auprès des partenaires (CMS, CAF, bailleurs sociaux, les Villages d'Or, les associations caritatives). Ils adressent les informations sur l'adresse mail du CCAS ([ccas@mairie-hennebont.fr](mailto:ccas@mairie-hennebont.fr)).
- *En externe*, le vecteur d'information est différent, le public informe par le numéro de la Mairie ou par le mail [contact@mairie-hennebont.fr](mailto:contact@mairie-hennebont.fr).

Pour toute personne souhaitant proposer ses services, possibilité de s'inscrire sur la plate-forme « [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) ».

En fonction du besoin, la réponse apportée par le CCAS :

- Maintien du lien social : fréquence du contact téléphonique en fonction de la demande de l'utilisateur.
- Aide aux courses : appel aux agents du service Citoyenneté pour réaliser cette mission.

### **Personnes sans domicile fixe**

Plusieurs réponses ont été apportées par l'Etat en matière d'hébergement :

- Places d'hébergement d'urgence accrues sur Vannes et gérées par l'AMISEP,
- Appel aux hôtels,
- Suite à la fermeture d'un hôtel sur Lorient, ouverture d'un camping à Pont-Scorff,
- Réquisition de places à l'Auberge de Jeunesse de Lorient,
- Ouverture d'un centre de 20 places à Séné pour la prise en charge des SDF atteints du virus et ne nécessitant pas d'hospitalisation.

Des chèques service ont également été mis en place, distribués par les associations caritatives. Ces différents lieux sont gérés par la Sauvegarde 56.

### **Gens du voyage**

La gestion des aires permanentes d'accueil est confiée à Lorient Agglomération, dont l'aire de la Becquerie à Hennebont.

Des tournées de repérage des autres sites de vie sont réalisées par la Police Municipale et transmis à la Préfecture : terrains privés, stationnements illicites.

Les évacuations ont été suspendues. Une veille a été assurée afin que ces sites permettent une alimentation en eau et électricité et une veille de la situation sanitaire.

### **Violences conjugales - Violence aux enfants – aide à la parentalité – aide psychologique**

Accueil – écoute et informations – orientations

Collaboration avec les réseaux existants :

- CIDFF (centre d'information des droits des femmes et des familles) de Lorient,
- France Victime 56,
- Planning familial,
- 3919,
- 115 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de Lorient,
- 119,
- SMS 114,
- [www.parentalite56.com](http://www.parentalite56.com),
- [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr),
- Page Facebook réseau parentalité 56,
- Maison des Adolescents de Lorient,
- Point Accueil et Ecoute Jeunes de Lorient,
- Association Douar Nevez (Addictions et usages excessifs),
- SESAM Bretagne,

- Une ligne téléphonique ouverte par la CAF pour le soutien à la parentalité : 02 97 46 67 11,
- Un site national avec une veille documentaire pour les familles et professionnels :
  - o [www.enfance-et-covid.org](http://www.enfance-et-covid.org)

## **Petite enfance – enfance - jeunesse**

### **Multi-accueil**

Le multi-accueil, géré en DSP par People and Baby, a accueilli pendant le confinement en fonction des besoins les enfants des publics prioritaires. Sa capacité totale était de 20 places répartis sur deux sites.

### **Relais Assistantes Maternelles**

L'accueil téléphonique pour les parents et les assistantes maternelles a été maintenu aux horaires habituels d'ouverture pendant le confinement et jusqu'à la fin de l'été.

Depuis le début de cette période, un soutien fort est apporté aux parents en recherche de solutions (public prioritaire ou non), de démarches administratives, aux assistantes maternelles confrontées à cette situation inédite (accueil augmenté pour répondre au public prioritaire, chômage partiel, diverses inquiétudes).

### **Périscolaire et extrascolaire**

Accueils fermés pendant la période de confinement.

### **Activité jeunesse**

Accueils fermés pendant la période de confinement – annulation des Vit et Vac des vacances de printemps.

## **DES ACTIONS NOUVELLES OU DES PARTENARIATS POUR FAIRE FACE A LA CRISE**

L'accueil dans les écoles et les centres de loisirs des enfants des soignants, puis des personnels indispensables à la gestion de la crise en complément de l'accueil réalisé par l'Education Nationale.

Mise à disposition de matériel informatique et téléphonique pour équiper le Centre Covid installé à Hennebont sous l'égide de l'ARS.

Mise à disposition de locaux et d'un véhicule au collectif d'infirmiers créé sur Hennebont pour prendre en charge les patients atteints du COVID.

## **LA GESTION DU DÉCONFINEMENT ET DE LA FIN DE CRISE**

Afin d'associer les acteurs de la Ville, début mai, a été créée une instance de partage d'informations et recueil d'avis intitulée **Comité local de déconfinement** qui s'est réuni à trois reprises en visioconférence entre le 13 mai et le 24 juin.

Participaient à de comité présidé par Monsieur le Maire, plusieurs élus représentants tous les groupes politiques présents au Conseil municipal, les représentants des services (Direction générale, Direction du patrimoine, collaboratrices du maires), les représentants des commerçants sédentaires et non sédentaires, Monsieur le Curé et les Amis de la Basilique, les monde éducatif avec L'inspectrice d'Académie, des représentants des enseignants et des parents d'élèves, les représentants du monde associatifs et sportifs (OMS, FLH et GVH).

Ces réunions ont permis à chaque étape du déconfinement d'évoquer la situation sanitaire, les mesures sociales et sociétales, les mesures économiques, la situation au regard de l'accueil des enfants, les difficultés rencontrées par les différents acteurs (familles, professionnels, associations ...). La dernière réunion essayait également de se projeter vers l'avenir : la période de vacances, la rentrée, les mesures à plus long terme. Mais il y a encore beaucoup d'inconnues.

### **CONCLUSION :**

Cette période de crise inédite, intense, anxiogène à mis à jour une capacité d'adaptation, une réactivité, une solidarité. Mais tout n'est pas fini, les impacts se feront sentir dans les mois et les années à venir. Il faudra rester vigilants, tirer les enseignements de ce qui s'est passé, adapter nos procédures et nos moyens, suivre les besoins de la population notamment sous l'angle social et économique.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **Le Conseil Municipal prend acte**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU